

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20230306-DCM-2023-012-BF Date de télétransmission : 15/03/2023 Date de réception préfecture : 15/03/2023

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023

N°DCM-2023-012

OBJET:

L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

FINANCES

Compte administratif 2022 Budget annexe assainissement Etaient présents: M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 26 Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. JANNET.

Absent: néant.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2022 :

* * *

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 211 760,25 € et les recettes à la somme de 268 272,96 € (l'excédent de fonctionnement 2021 s'élevant à 342 154,66 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Mandats émis
011	Charges à caractère général	79 500,00	14 912,91
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,29
66	Charges financières	14 850,00	6 369,89
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042	Opération d'ordre entre sections	200 000,00	189 477,16
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			211 760,25 €

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20230306-DCM-2023-012-BF Date de télétransmission : 15/03/2023 Date de réception préfecture : 15/03/2023

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Titres émis
70	Produits des services : redevances et PAC	200 000,00	226 954,88
77	Produits exceptionnels indemnité Béton Châtillonnais	10 900,00	10 923,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 000,00	30 394,09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			268 272,96 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 804 805,58 € et les recettes à la somme de 245 227,16 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 784 641,43 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2022	Mandats émis
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 394,09
16	Emprunts et dettes	36 183,62
21-23	Opérations d'investissement	738 227,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		804 805,58 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2022	Titres émis
13	Subventions d'investissement	55 750,00
040	Opération d'ordre entre section	189 477,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		245 227,16 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 5 369 697,17 € en dépenses (frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration) et 5 202 403,00 € en recettes (emprunt Banque Postale et subventions de l'AERMC et du Département pour la construction de la nouvelle station d'épuration). Le coût prévisionnel des travaux de reconstruction de la STEP est estimé à 5 811 862,00 € H.T. et la mission de maîtrise d'œuvre à 311 729,95 € H.T.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 398 667,37 €.
- un excédent en section d'investissement de 225 063.01 €.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Acte rendu exécutoire après : Publication ou notification

Le: 15103123

Et dépôt en Préfecture

Le: 15103123

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

